

Position sur les conditions de la réussite en licence et en master – mai 2015

Les conditions de la réussite en licence

Compte tenu du taux d'échec observé aujourd'hui, ne pas accompagner l'accès des lycéens à l'université est en contradiction avec l'ambition nationale de réussite d'une moitié de classe d'âge au niveau L et avec l'existence d'une orientation entre filières au lycée.

L'efficacité sociale comme l'intérêt des étudiants commandent :

- la nécessaire orientation des étudiants à l'entrée de l'enseignement supérieur ;
- la possibilité pour les établissements de définir des prérequis afin de garantir la chance de réussite des étudiants dans des parcours formateurs donc exigeants ;
- la garantie d'une formation tout au long de vie assurant la reprise d'études après une expérience professionnelle valorisable dans le cursus.

Une coordination de cette orientation vers un bouquet de formations largement diversifiées, assurées par différents établissements en charge de l'enseignement supérieur, est nécessaire. Les bac pro ont vocation à intégrer des filières professionnelles tout en offrant des possibilités de passerelles et des parcours aménagés vers d'autres filières

Dans ce dispositif diversifié, la mission des universités de recherche est de préparer les étudiants à réussir au meilleur niveau en master et en doctorat :

- en articulant étroitement dès la licence formation et recherche pour développer l'esprit critique, la créativité, l'inventivité à travers l'acquisition d'un corpus disciplinaire solide,
- en intégrant l'élaboration de son projet professionnel par l'étudiant, l'orientation et l'insertion professionnelle au cœur de la formation,
- en articulant la formation en licence et celle dispensée en master,
- en garantissant une voie professionnalisante pour toute licence, qu'elle soit assurée dans l'établissement ou dans un établissement partenaire.

Les conditions de la réussite en master

Le diplôme et le grade de licence attestent l'acquisition d'un niveau de connaissances et de compétences acquis par un ensemble cohérent de 180 ECTS. Ce niveau ne garantit pas le succès de la poursuite d'études dans n'importe quel master.

Le master est une formation fortement adossée à la recherche active et l'accréditation des établissements découle notamment de leur masse critique de recherche dans le champ proposé pour la formation.

Le diplôme et le grade de master attestent l'acquisition d'un niveau de connaissances et de compétences acquis par un ensemble cohérent de 120 ECTS. Pour assurer la réussite des étudiants en master, il est nécessaire de mettre en place un recrutement à l'entrée d'un master donné sur la base de pré-requis.

Une orientation doit être organisée entre la licence et le master, basée sur la connaissance des pré-requis d'un master donné et l'auto-évaluation lucide par l'étudiant de son potentiel. Elle s'appuie sur

un portail d'information national et des actions d'orientation et d'insertion professionnelle en licence, mais en aucun cas sur un système de type APB.

Si la carte de formation nationale de master doit répondre aux besoins de la société et à la demande des étudiants, un établissement doit avoir la possibilité, dans le cadre de l'accréditation, d'établir ses propres règles de recrutement à l'entrée en master, liée alors à l'obligation de ne pas sélectionner entre le M1 et le M2.

Permettre l'expérimentation par les établissements

Les établissements qui le souhaitent devraient pouvoir bénéficier d'un droit à l'expérimentation, évaluée dans le cadre d'un appel à innovation pédagogique, par exemple à l'occasion du PIA3.